

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 19 septembre 2024

Séance du : 19/09/2024

Date de convocation : 09/09/2024

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 21

Absents ou excusés : 9

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 24.09.696

Objet : Projet d'établissement : méthodologie à l'issue de la consultation déclarée sans suite

Le 19 septembre 2024 à 10h00 s'est réuni à la Maison des Territoires de la Haute-Garonne, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Monsieur Sébastien VINCINI, Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (21 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Loïc GOJARD), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Daniel CALAS, Mesdames Catherine CAMBEFORT (pouvoir à Madame Véronique VOLTO), Martine CROQUETTE, Messieurs Serge DEUILHE, André DURAND, Loïc GOJARD, Olivier GUERRA (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Madame Isabelle HARDY, Messieurs Patrice LAGORCE, Patrick LEFEBVRE, Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Emilienne POUMIROL, Monsieur Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU (pouvoir à Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS) et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (9 membres)

Messieurs Jérôme BOUTELOUP, Victor DENOUVION, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Laurent FOREST, Jérôme LAFFON, Didier LAFFONT, Madame Lauriane MASELLA, Messieurs Philippe PETIT et Lionel WELTER.

1- Rappel du contexte

Un avis de consultation a été publié le 26 février 2024 afin d'exécuter le choix du Conseil d'administration de doter l'agence d'un nouveau projet d'établissement et de confier à un prestataire une mission d'assistance à son élaboration, sous forme de marché adapté.

Douze offres ont été déposées dans les délais.

L'analyse de ces offres a fait apparaître que toutes les propositions de prix remises par les candidats, y compris la moins-disante, se sont révélées supérieures (82 000 € en moyenne) aux crédits budgétaires alloués (40 000 €, montant égal à l'évaluation de l'enveloppe budgétaire nécessaire, issue du sourcing réalisé) et étaient inacceptables selon les dispositions de l'article L.2152-3 du code de la commande publique.

Par une décision du 8 juillet, le pouvoir adjudicateur a déclaré cette procédure sans suite.

Au regard des contraintes budgétaires pesant sur HGI-ATD, une nouvelle consultation réduite à la seule élaboration du projet d'établissement sera lancée. En revanche, les autres missions (diagnostic, rédaction, élaboration d'un programme d'actions et d'un calendrier d'exécution, présentation aux instances délibérantes) seront prises en charge par l'agence directement.

La mission d'élaboration qui sera confiée au prestataire, une fois le diagnostic réalisé et validé par le Conseil d'administration, comprendra l'animation des groupes de travail composés d'élus et d'agents de HGI-ATD chargés de réfléchir au contenu du projet d'établissement selon les 4 axes définis (missions, organisation, fonctionnement, communication).

2- Méthodologie proposée pour la réalisation du diagnostic

Compte tenu du travail à mener (révision du cahier des charges, établissement du diagnostic qui servira à la réflexion sur le contenu du projet) et sous réserve de sa validation, il est envisagé de lancer le nouveau marché début 2025.

Le diagnostic portera, comme prévu initialement, sur 4 axes : missions, organisation, fonctionnement, communication. Il sera établi à partir d'une consultation des élus et des agents. Afin de garantir le bon déroulement de la phase de diagnostic, un chef de projet interne à HGI-ATD assurera l'animation et la synthèse des travaux.

Pour mener à bien le diagnostic préalable au nouveau marché, la méthodologie suivante est proposée :

Phase 1 : Large consultation et évaluation par enquête

- Organisation d'une consultation et évaluation sur les 4 axes (missions, organisation, fonctionnement, communication)
- Une consultation individuelle par diffusion d'un questionnaire en ligne à 3 niveaux : les adhérents, le Conseil d'administration, l'ensemble des agents de HGI ATD (soit environ 250 personnes enquêtées)
 - o Un échantillonnage de 100 adhérents environ. Les critères pour composer cet échantillonnage qui se doit d'être le plus représentatif, pourraient être :
 - Critère démographique en fonction de plusieurs strates de population pour une représentation équilibrée des petites, moyennes et grandes collectivités
 - Critère géographique pour une représentation des collectivités situées en milieu urbain, péri urbain, rural, de montagne
 - Critère qualitatif en fonction du nombre de saisines et des types de prestations rendus tous services de l'agence confondus

- L'ensemble des membres du Conseil d'administration
- L'ensemble des agents de HGI-ATD
- Calendrier prévisionnel : diffusion du questionnaire à partir de mi-octobre 2024

Phase 2 : Approfondissement à partir des résultats de l'enquête

- Organisation de réunions participatives par services et/ou Direction adjointe
- Organisation d'entretiens individuels avec les élus sur demande ou le cas échéant afin d'approfondir les réponses au questionnaire
- Calendrier prévisionnel : réunions et entretiens de novembre à décembre 2024

Phase 3 : Rédaction et partage du diagnostic

- Rédaction d'une synthèse par le chef de projet à partir de l'enquête, des entretiens avec les élus et des réunions participatives avec les agents
- Présentation du diagnostic en Conseil d'administration
- Calendrier prévisionnel : présentation en Conseil d'administration début 2025

Il est proposé que l'élaboration du diagnostic soit pilotée par un Comité de pilotage, composé de :

- Deux Vice-Présidents de HGI-ATD désignés par le Président ;
- L'équipe de direction de l'agence ;
- Le chef de projet interne à HGI-ATD chargé d'animer les étapes du diagnostic auprès des élus et des adhérents ;
- Des personnes qualifiées choisies par le Président de HGI-ATD.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents ou représentés, approuvent à l'unanimité :

- La méthodologie proposée pour la réalisation du diagnostic préalable au lancement d'une nouvelle consultation pour l'élaboration du projet d'établissement de HGI-ATD ;
- Les désignations de Mesdames Maryse VEZAT-BARONIA (Vice-Présidente du Collège des Conseillers départementaux), Aude LUMEAU-PRECEPTIS (membre du Collège des Conseillers départementaux) et Monsieur Jean-Marc BERGIA (Vice-Président du Collège des Maires et Présidents d'EPCI) aux fins de les représenter au sein du Comité de pilotage ci-dessus mentionné.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI